AOE 2024 - 2032

ENGIE

Le 30 janvier 2023

INTERNAL | RESTRICTED | SECRET

Department Name

Retour sur la version mise en consultation :

- **ENGIE est globalement favorable au fait d'encourager les capacités à bas cout d'activation**
  - Les modalités proposées sont néanmoins inutilement complexes (impacts multiples)
- **ENGIE salue l'intégration des EIF dans le cadre de l'AOE**
  - Les critères d'éligibilité posent néanmoins question et méritent davantage de souplesse
- **La révision du plafond est une bonne chose, celui-ci doit néanmoins être porté à 100 k€/MW/an**
  - Cf. soutien AOE pour AL 2023 = malus
- **ENGIE déplore l'abandon du principe d'un bonus au Mécanisme de capacité**
  - Avec comme incidence : une complexification (nouveau mécanisme, ce que l'on cherchait à éviter) et un abandon du soutien des capacités valorisées en RP/RS
- ENGIE souligne en outre **un risk/reward peu incitatif** (cf. CfD négatif) et un régime de pénalités qui manque de proportionnalité (NCE nul alors qu'une capacité peut être bien offerte)

Quelle suite ?

- La refonte proposée semble compromise dès AL 2024 :
  - La version proposée apporte de nombreuses réactions
  - Une validation préalable DG COMP sera nécessaire (X mois)
  - Les modalités doivent être figées 2 mois hors été avant remise des offres
- **ENGIE propose donc :**
  - De prolonger l'AOE existant pour 2024, aux ajustements près suivants :
    - Réhausse du plafond (100 k€)
    - Pluriannuel Lot 2 (max 5 ans)
  - De reconduire l'AOE EIF pour 2024, avec assouplissement des critères d'éligibilité
  - *(optionnel) De traiter l'incitation aux effacement à bas cout, mais ex-post, sur base de prix moyen offert sur l'année de livraison (sans autre impact, notamment sur la collecte)*
  - De parfaire la proposition de RTE pour une refonte en AL 2025 (et bénéficier des avancées des réflexions sur le nouveau dispositif Mécapa)



engie.com